GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble

le Kiosk

le magazine d'information de GDS Bretagne

Le dossier p. 7-9

L'ébourgeonnage des veaux avant 4 semaines et sans douleur

n°12
MAI. 2016

Regard sur

Jean-François Daviau « Energies marines, à l'affût des courants ! »

p. 11

En pratique

Le parage des pieds de chèvres

p. 13

édito

Toujours optimiste !

Depuis de trop nombreux mois, nous devons faire face à un contexte économique compliqué.
Si des doutes devaient vous traverser l'esprit, je réaffirme sans aucune hésitation que l'excellence sanitaire doit être préservée, à plus forte raison dans ces temps de tension. Il ne faut pas succomber à la tentation de réaliser des économies que je qualifierais de « fausses économies ».

Vous le relirez dans ce Kiosk : **le capital santé est le premier capital à préserver pour nos élevages !**

C'est vrai individuellement mais aussi collectivement bien sûr. Notre statut de zone favorable en IBR nous permet annuellement de ne pas dépenser 5 millions d'euros en analyses à l'introduction lors des mouvements de bovins ! Voilà de vraies économies obtenues grâce à notre vigilance dans nos élevages et aux actions de GDS Bretagne.

Notre métier à GDS Bretagne demeure ancré dans un esprit mutualiste et de solidarité et nous en avons tous profondément besoin hier comme aujourd'hui.

> **« Nous pouvons compter sur l'engagement et la grande qualité du travail réalisé par chaque collaborateur... »**

Nous restons optimistes car nous avons des atouts pour voir loin demain :
Le Statut sanitaire de nos élevages et de nos bovins est envié en France et dans le monde.

Nous avons un réseau de professionnels, élus locaux ou régionaux, à l'écoute et fortement impliqués pour trouver les moyens de répondre à nos besoins de santé en élevage sans cesse renouvelés.

Nous pouvons compter sur l'engagement et la grande qualité du travail réalisé par chaque collaborateur, quelle que soit sa mission au sein de GDS Bretagne.

La diversité et la pertinence des sujets techniques abordés dans ce nouveau numéro de qualité du Kiosk en sont une illustration !

Alors, bonne lecture, restons optimistes !

Le Président,
Jean-François TREGUER

sommaire

CÔTÉ GDS p/ 3 - 5

Programme CNIEL « Les mammites, j'anticipe » • Témoignage GAEC Thomazo • Carte de services 2016 • Nouveau président : section apicole • Nouveau service : diagnostic électrique • Réunions annuelles : 22, 29, 35 et 56 • Influenza aviaire • Agrideiz et Foire de Rennes

ENTRE NOUS p/ 6

- Groupama, un partenariat efficace !

À VOTRE SERVICE p/ 6

- Le service autopsie de GDS Bretagne

LE DOSSIER p/ 7 - 9

- **L'ébourgeonnage des veaux avant 4 semaines et sans douleur**

RENDEZ-VOUS p/ 10

BONS PLANS p/ 10

- Des gants pour la traite

REGARD SUR... p/ 11

- Jean-François Daviau : Energies marines, à l'affut des courants

EN PRATIQUE p/ 12 - 13

• Aviculture : salmonelloses et Influenza aviaire • Plan Eco-antibio • Avortements : déclaration obligatoire • Règlementation : IBR, renforcement national de la lutte • Schmallenberg : surveillance 2016 • Caprins : parage des pieds de chèvres

C'EST LA SAISON p/ 14

- Conseils de saison

PORTRAIT p/ 15

- Félix Mahé, l'expert avicole !

GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble

13 rue du Sabot - BP 28
22 440 Ploufragan
tél. 02 96 01 37 00
fax 02 96 01 37 95
www.gds-bretagne.fr

Directeur de la publication : Jean-François Tréguer - **Directeur de la rédaction :** Patrick Le Provost - **Rédacteur en chef :** Marie-Hélène Garrec - **Coordination de la rédaction :** Johann Guermonprez - **Comité de rédaction :** Émilie Gillot, Johann Guermonprez, Rémi Mer, Sandie Coz - **Ont participé à ce numéro :** Thomas Aubineau, Alban Barbé, Eric Borius, Florence Casabonne, Laurent Cloastre, Nathalie Després, Emilie Gillot, Johann Guermonprez, Daniel Le Clainche, Félix Mahé, Loïc Maurin, Rémi Mer, Gwénaël Tabart, Grégoire Kuntz - **Conception et réalisation :** À l'encre Bleue - **Crédits photographiques :** GDS Bretagne, Gwénaël Delamarche, Nathalie Després, Emilie Gillot, Johann Guermonprez, Grégoire Kuntz, Daniel Le Clainche, Loïc Maurin, Rémi Mer, Gwénaël Tabart - **Impression :** Graphicentre - **Routage :** SOTIAF **Dépôt ISSN :** 2264-6353

programme national

Les mammites, j'anticipe !

Concrétisé en 2015 sous l'égide du CNIEL, le programme national « Les mammites, j'anticipe ! » à destination des éleveurs a été élaboré avec le Contrôle de performances, l'Institut de l'Elevage, les vétérinaires et GDS France.

Ivanne Leperlier, vétérinaire à GDS Bretagne, a participé à la réflexion nationale en apportant l'expérience de GDS Bretagne : « En moyenne sur un an, 40% des vaches laitières sont traitées pour mammites et presque 1 élevage sur 2 est pénalisé pour le taux de cellules. Dans le contexte actuel où tous les leviers possibles pour limiter les impacts économiques sont à prendre en compte, la maîtrise des infections mammaires représente une marge de progrès majeure ».

Retrouvez dans les documents du CNIEL, les clés pour une bonne prévention, et contactez les équipes « santé mamelles » de GDS Bretagne qui sont mobilisées pour vous aider.

Johann Guermonprez
Responsable Communication

témoignage

La santé, premier capital à préserver

En février 2016, un article est paru dans le Paysan Breton qui portait ce titre.

Gilles Thomazo installé en GAEC avec son fils Kevin, affirmait sans détour : « *Même en temps de crise, il ne faut pas baisser la garde sanitaire. Le premier capital à préserver est la santé de son cheptel, première condition de rentabilité* ».

L'éleveur bien conscient des réalités économiques difficiles du moment, enfonce le clou : « *la santé on en parle quand on l'a perdue. Alors il faut tout mettre en œuvre au quotidien, sans relâche [...] pour la préserver* ». Rencontré le 22 avril dernier sur son élevage, Gilles, qui est également Président d'Evolution International, réaffirme ce discours clair et direct en ajoutant : « *sans la santé, tout le potentiel de performance du troupeau ne peut s'exprimer, et c'est bien-sûr l'économie de l'élevage qui est alors touchée...* ».

Kevin Thomazo, installé en 2011 avec son père Gilles

Retrouvez l'intégralité de l'article sur
http://www.gds-bretagne.fr/articles/la-sante-premier-capital-a-preserver

Johann Guermonprez
Responsable Communication

documentation

Cartes de services 2016

Des nouvelles cartes de 2016 sont sorties ; elles vous présentent l'ensemble des services dont les adhérents peuvent bénéficier. Ils sont nombreux et trop souvent encore méconnus !

Alors, conservez votre carte de services, parcourez-la, interrogez votre conseiller pour en savoir plus sur les actions de ces services ou contactez l'antenne de votre département... N'hésitez pas !

Johann Guermonprez
Responsable Communication

section apicole

Le nouveau Président de la commission apicole GDS France est breton

Albert Delamarche, Président de la section apicole GDS Bretagne, a été élu Président de la commission apicole de GDS France le 5 février 2016 dernier.

Composée de représentants des sections apicoles des Fédérations Régionales de GDS, la commission apicole de GDS France est le lieu d'élaboration de la politique sanitaire apicole collective, de concertation et d'échanges entre tous les apiculteurs français. Elle constitue l'interface sanitaire naturelle entre les apiculteurs et leurs interlocuteurs : Services de l'Etat et de l'Union européenne, France Agrimer, vétérinaires, etc.

Émilie Gillot
Chargée de communication

diagnostic électrique

Lancement d'un nouveau service

M. Xavier Savina, exploitant à Pouldreuzic (29) a fait appel à GDS Bretagne pour un audit qualité du lait pour des problèmes de cellules. Lors de sa visite, la conseillère constate que les vaches sont anormalement agitées lors de la traite.

« *Elles sont nerveuses et ne viennent pas seules sur les quais de traite, mais je ne m'en suis jamais inquiété* » indique Xavier Savina. Laurie Morvan, conseillère spécialisée santé de la mamelle, lui propose alors de profiter du nouveau service « Diagnostic électrique » mis en place début 2016. Audrey Jézéquel, conseillère nouvellement formée et habilitée APAVE, réalise l'audit comportant des mesures de prises de terre, de courants de fuite, de liaisons équipotentielles et de tensions de contact.

« *L'audit a révélé une mauvaise prise de terre : aucune des masses métalliques n'était reliée à la terre, et des tensions de contact d'1 V au niveau de la tubulure de la salle de traite, le seuil étant de 500 mV* », précise Audrey.

Suite à son passage, Audrey propose des actions correctives : refaire la prise de terre et relier la tubulure et les masses métalliques à la terre.

Pour un investissement de 600 euros, sans la main d'œuvre, Xavier Savina a réglé le problème en trois après-midi et le soir même à la traite, les changements de comportement de vaches étaient flagrants. « *Les vaches se frottaient aux tubulures alors qu'avant elles ne le faisaient pas* » *ajoute avec satisfaction Xavier* ». Audrey réalise une visite de contrôle peu de temps après ; effectivement, toutes les mesures sont en dessous des seuils.

Xavier Savina est très satisfait de ce nouveau service. Sans la proposition de la conseillère, il n'aurait pas pensé vérifier son installation électrique. Il est de nouveau serein à la traite !

L'exploitation de Xavier Savina compte 45 vaches laitières sur aire paillée en système « herbager » avec une installation de traite de 2 x 5 en épi.

Emilie Gillot
Chargée de communication

réunions annuelles de zone

Zone de Gouarec - St Nicolas - Rostrenen (22) : réduction des antibiotiques

Le 8 janvier, à Saint-Nicolas-du-Pelem, une trentaine d'éleveurs se sont réunis à l'occasion de la réunion annuelle de la zone de Gouarec, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pelem.

L'après-midi s'est passé au Gaec Gueltas autour de 2 ateliers sur la réduction de l'usage des antibiotiques en élevage bovin. Deux thématiques sur les pathologies néonatales et sur les boiteries ont été développées respectivement par Loïc Maurin puis Grégoire Kuntz, vétérinaires de GDS Bretagne. L'occasion pour les éleveurs de bien comprendre les enjeux et les conditions permettant une réduction de l'usage des antibiotiques sur ces 2 types de pathologies.

Zone Cornouaille (29) : la biosécurité en élevage bovin

La réunion annuelle des adhérents de la zone s'est déroulée le 20 janvier.

Le thème technique choisi pour l'après-midi était la biosécurité, ou « comment protéger son élevage contre les introductions de pathogènes ». Ce vaste programme fut abordé dans l'exploitation des frères Jaouen à Melgven. Une dizaine de participants s'étaient déplacés pour assister à la présentation de Félix Mahé, référent technique dans le domaine à GDS Bretagne.

Les différentes pratiques à risque ont été détaillées : introduction d'animaux, alimentation, qualité de l'eau, nuisibles, intervenants extérieurs. Dans une 2ème partie, les pratiques d'hygiène en élevage ont été abordées. Les éleveurs présents ont apprécié les rappels sur ces risques. La présentation s'est terminée par une visite des bâtiments des Blondes d'Aquitaine en reprenant les points abordés. Tout le monde est reparti avec un « kit hygiène pour le vêlage » offert par la zone.

Zone du Linon (35) : découverte d'un élevage ovin

La porte ouverte de la réunion annuelle de la zone du Linon a eu lieu au GAEC La Ferme du Rocher à Québriac, chez Christophe et Caroline Roger qui produisent de la viande ovine.

Leur particularité, c'est le seul élevage de Bretagne à élever la race de mouton Vendéen. Le troupeau s'élève aujourd'hui à 600 mères ayant de très bonnes aptitudes bouchères.

Les éleveurs se sont tournés vers la vente directe et les circuits courts, la découpe étant réalisée à la ferme par Caroline. La vente aux particuliers représente 100 agneaux par an et la vente aux magasins de producteurs 500 à 600 agneaux par an. Ils vendent également des reproducteurs (naisseur et sélectionneur) : 15 à 20 béliers / an et 200 à 250 agnelles.

La visite de cet élevage dans le cadre des réunions annuelles a permis aux 20 éleveurs bovins de la zone qui y assistaient de découvrir une nouvelle production. Les 2 jeunes éleveurs, précédemment de bovins, ont permis des échanges très appréciés des adhérents qui ont porté sur la comparaison des 2 productions et la conduite de l'élevage ovin.

Zone de L'Oust et du Lié (56) : visite d'Olmix

La réunion annuelle de la zone de l'Oust et du Lié a eu lieu le 15 décembre à St Etienne-du-Gué-de-l'Isle dans les locaux de la « Breizh Algae School », centre de formation de l'entreprise Olmix.

Olmix est une entreprise qui fabrique à partir d'algues différents types de produits pour la santé animale et humaine. Après une présentation de l'entreprise, les 29 éleveurs présents ont pu visiter le centre de recherche et de production situé à Bréhan.
Les participants ont été très intéressés par la visite, contents de découvrir qu'une telle entreprise avait son siège social sur leur territoire.
Cette visite a fait des envieux puisque la zone du Haut Blavet a programmé une autre visite à Olmix l'année prochaine pour leur réunion annuelle !

Emilie Gillot, Nathalie Després et Florence Casabonne, Correspondantes d'antenne réseau. Johann Guermonprez, Responsable Communication

actualités

Influenza aviaire : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles

A la parution du Kiosk n°11, nous étions au début de la crise sanitaire et personne ne pouvait prévoir l'évolution de la situation.

Quatre mois après la découverte du premier foyer, toute une zone de production avicole (15 départements du Sud-Ouest) a été classée en zone de restriction. Tous les élevages de palmipèdes qui y sont localisés, sont contraints de procéder à un assainissement total et simultané. Il s'agit là d'une mesure sans précédent dans l'histoire de la santé animale en France. Elle est nécessaire pour réussir l'éradication des 3 virus Influenza qui se sont implantés dans les élevages de la zone.

Ainsi, à la mi-avril 2016, tous les élevages de palmipèdes ont été vidés pour procéder à une décontamination et à un vide sanitaire total **d'un mois** pour repartir en production dès la mi-mai, si cette opération réussit.

Parallèlement à cette opération d'assainissement et pour rétablir la confiance de nos clients étrangers, une **surveillance par des contrôles** dans les élevages sur l'ensemble du territoire national indemne a été mise en œuvre dès le mois de février (1190 élevages contrôlés en France). De même, il a été décidé un renforcement réglementaire des mesures de biosécurité dans les élevages d'oiseaux contre l'Influenza aviaire.

Si d'habitude la maîtrise des maladies suit le schéma de la prévention, puis de la surveillance pour finir exceptionnellement par l'assainissement en cas d'échec, l'exemple de l'Influenza Aviaire dans le Sud-Ouest sur les palmipèdes a conduit à inverser l'ordre des opérations.

Carte de la zone indemne et de restriction

Participation de GDS Bretagne au titre de l'OVS Animal.

GDS Bretagne a informé régulièrement les responsables de la section avicole et les entreprises de la filière bretonne par des bulletins d'information (9 au total depuis fin novembre 2014) contenant les dossiers sur l'évolution de la situation et du dispositif de maîtrise de l'épizootie. En outre, un bulletin d'information a été envoyé aux aviculteurs adhérents de la section avicole. Ces bulletins d'information diffusés sont validés par le SRAL*.

Au niveau national, GDS Bretagne a été associé aux actions suivantes :

- Elaboration du protocole de traitement des effluents d'élevage (lisiers et fumiers) nécessaire pour l'assainissement des élevages,
- Participation aux comités de pilotage sur le plan de surveillance des élevages avicoles sur le territoire national,
- Elaboration du protocole de décontamination des élevages mis en œuvre dans la zone de restriction du Sud-Ouest.

Par ailleurs, les équipes de FARAGO 35 ont participé aux opérations de décontamination des foyers d'Influenza aviaire en janvier 2016 (10 élevages sur les 78).

**SRAL : Service régional de l'alimentation de la DRAAF*

Félix Mahé
Référent Avicole

manifestations départementales

Agrideiz et Foire de Rennes

En mars, GDS Bretagne était présent sur les manifestations agricoles de la Région : Agrideiz et la Foire de Rennes.

Les 12 et 13 mars à Morlaix au parc des expositions de Langolvas a eu lieu l'une des plus importantes manifestations agricoles du département du Finistère : AGRIDEIZ.

Pour sa 3ème édition (la 2ème à Morlaix) plus de 80 exposants et une centaine d'éleveurs s'étaient déplacés pour montrer à un public très familial l'agriculture bretonne. 380 bovins (300 laitières et 80 allaitantes) étaient présents pour les différents concours dont le régional Prim Holstein.
Les 19 et 20 avait lieu la foire de Rennes. Près de 400 bovins ont été présentés au public pendant tout le week-end.

Après avoir encadré sanitairement la présence de ces animaux pour les 2 manifestations, une communication nouvelle en direction du grand public a été mise en œuvre sur le stand.

L'objectif : faire prendre conscience au grand public que la qualité et la sécurité des produits consommés sont liés à la bonne santé des animaux d'élevage. Cette bonne santé est garantie par les bonnes pratiques de l'éleveur conseillé par GDS Bretagne.

Un jeu concours a été mis en œuvre. L'objectif est de permettre à un public non agricole de gagner une après-midi de découverte d'une ferme, du métier d'agriculteur et des pratiques pour assurer la bonne santé de son troupeau ! A suivre…

Emilie Gillot et
Johann Guermonprez

Des valeurs et un objectif communs, pour un partenariat efficace !

« Mutualisme, solidarité, prévention et proximité sont nos valeurs communes » rappellent Michel L'Hostis, président de Groupama Loire Bretagne et Jean-François Tréguer, président de GDS Bretagne. Ils l'ont réaffirmé le 15 janvier à Plérin, en signant une convention permettant aux adhérents de GDS Bretagne assurés chez Groupama de bénéficier d'une indemnisation complémentaire en cas de problème de botulisme ou de salmonellose.

« Cette convention étend à toute la région la couverture géographique d'un partenariat départemental déjà existant dans les Côtes d'Armor; elle améliore la prise en charge de la perte subie par l'éleveur », indique Jean-François Tréguer. En effet, les animaux perdus seront désormais indemnisés à hauteur de leur valeur de remplacement et sans application de la franchise « mortalité », l'assureur pouvant également intervenir sur d'autres volets de garanties (par exemple, les pertes indirectes).

Sur le plan technique, GDS Bretagne assure la réalisation des enquêtes épidémiologiques, par le biais d'autopsies ou d'analyses pour confirmer ou infirmer le plus rapidement possible une suspicion. *« Si en salmonellose, la prévention et l'hygiène permettent souvent une amélioration de la situation, en botulisme, les conséquences peuvent être rapidement dramatiques »*. Le botulisme peut entraîner la mort possible de nombreux animaux en quelques jours, la contamination se faisant par la présence accidentelle d'une toxine dans l'alimentation ou sur les lieux de pâturage. Plus d'une dizaine d'élevages sont concernés chaque année.

Avec l'agrandissement des élevages, repartir après une perte aussi importante nécessite un véritable soutien technique et financier : c'est tout l'intérêt de cette nouvelle convention !

Johann Guermonprez
Responsable Communication

Signature du partenariat à Plérin le 15 janvier 2016. De Gauche à droite : Gwénaël Simon (Directeur Assurances), Jean-Yves Le Diouron (Pdt fédération départementale 22), Michel L'hostis (Pdt Groupama Loire Bretagne), Jean-François Tréguer et Patrick Le Provost (Pdt et DG de GDS Bretagne), Jean-Yvon Prigent (Directeur de la fédération départementale 22)

Mortalités inexpliquées ? L'action Autopsies, une solution par GDS Bretagne

L'action Autopsies répond à une demande d'éleveurs confrontés à des mortalités inexpliquées de bovins. GDS Bretagne coordonne la collecte du cadavre, l'autopsie et la réalisation d'analyses complémentaires.

Si vous êtes confrontés à des mortalités inexpliquées de bovins âgés de plus de 2 mois (2 en 1 mois ou 3 sur 12 mois), si vous avez consulté votre vétérinaire pour examiner la situation qui estime nécessaire de mettre en œuvre une autopsie, contactez votre antenne GDS Bretagne.

Le GDS organise la collecte du cadavre dans les meilleurs délais (12 heures) et le transport jusqu'au laboratoire où l'autopsie sera réalisée. Un recueil des suspicions cliniques et des observations terrain est réalisé avant l'autopsie afin d'orienter les recherches et les analyses complémentaires, si nécessaire.

Une fois l'autopsie terminée, un vétérinaire GDS informe l'éleveur et le vétérinaire traitant des premiers résultats, propose des actions de maîtrise ou réoriente les analyses en fonction du diagnostic de l'autopsie. Lors de cas particuliers, le vétérinaire GDS consulte des spécialistes pour obtenir de l'aide. Suite au diagnostic, des solutions préventives pratiques sont proposées par les vétérinaires traitants et GDS Bretagne.

Tableau des prises en charges

PRISES EN CHARGE	MODALITÉS
Autopsie + analyses + transport	**Prise en charge à 100% sauf forfait facturé à l'éleveur :** • 50 € > si transport assuré par l'éleveur • 100 € > si transport assuré par GDS Bretagne

Alban Barbé
Correspondant d'antenne - conseil santé

L'ébourgeonnage* des veaux avant 4 semaines et sans douleur

*ébourgeonnage = ablation précoce de la partie produisant la corne

L'écornage des veaux est souvent un moment que l'éleveur repousse au risque de devoir le pratiquer sur des animaux âgés. Avec tous les inconvénients sur la contention, le matériel à utiliser ainsi que sur la gestion de la douleur de l'animal plus âgé.

Ecorner très jeune, ou plutôt « ébourgeonner » les veaux avant 4 semaines et sans douleur est aujourd'hui parfaitement possible. C'est d'ailleurs conseillé par GDS Bretagne, notamment lors des formations proposées aux éleveurs.

« ...cette pratique n'offre que des avantages... »

Ce dossier fait donc le point sur cette pratique qui n'offre que des avantages et fait désormais partie intégrante de notre action Santé des veaux !

Dossier réalisé par
Loïc Maurin, Gwénaël Tabart et Johann Guermonprez

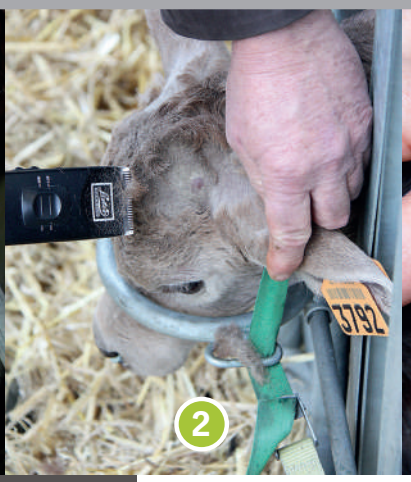

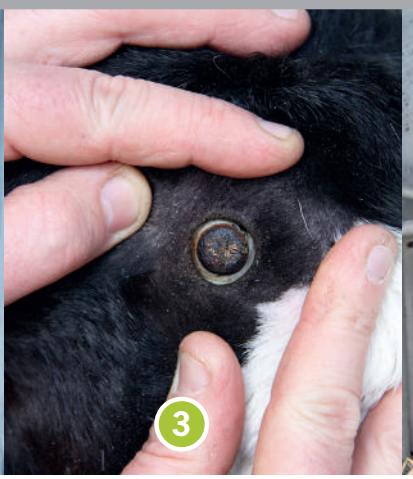

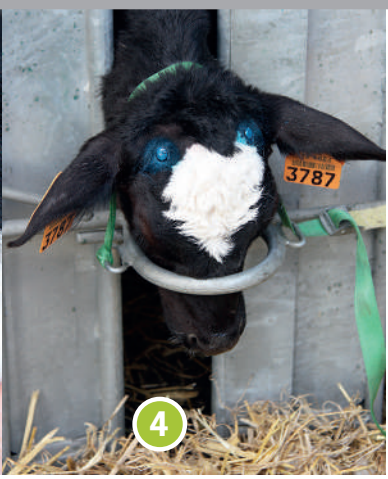

Que dit la réglementation ?

Le comité permanent du conseil de l'Europe lors de sa réunion du 21 octobre 1988 a promulgué les éléments suivants : l'écornage est interdit sauf s'il est réalisé à des fins de médecine vétérinaire ou dans l'intérêt de protection des animaux et des personnes en contact avec eux.

Il autorise :

- La destruction ou l'ablation à un stade précoce de la partie produisant la corne (ébourgeonnage) afin d'éviter l'écornage (veaux nécessairement âgés de moins de 2 mois dans ce cas).
- L'écornage (bovins de plus de 2 mois), si il est réalisé par l'ablation chirurgicale des cornes.

L'ébourgeonnage ou l'écornage devront obligatoirement s'effectuer sous anesthésie. Une exception est faite pour les veaux de moins de 4 semaines, ébourgeonnés aux moyens d'une cautérisation chimique ou par brûlure avec un matériel capable de produire au moins 600°C pendant au moins 10 secondes.

L'arrêté du 5 octobre 2011 autorise la réalisation des actes d'écornage et de traitements y compris par voie injectable à des personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaire.

Le décret no 2011-1244 du 5 octobre 2011 définit l'éleveur et ses salariés comme faisant partie des personnes habilitées à cette délégation d'actes vétérinaires.

Les bonnes pratiques de l'écornage des animaux de moins de 4 semaines

1 Bien contenir l'animal

Le but est d'immobiliser parfaitement la tête de l'animal et d'éviter qu'il ne bouge. L'objectif est aussi de s'équiper pour pouvoir travailler seul.
La cage spécifique pour l'écornage est la solution idéale. Tête de contention, anneau rond, porte antirecul, etc., assurent un réel confort d'intervention autant pour l'éleveur que pour le veau. Il existe aussi des anneaux de contention qui s'adaptent sur le cornadis. Par défaut, certains éleveurs pratiquent la sédation chimique, ce qui atténue la sensation de douleur quelques dizaines de minutes.

2 La tonte : la clé du succès

La tonte préalable à l'ébourgeonnage est indispensable pour deux raisons :

- Elle permet de localiser précisément les bourgeons avant 4 semaines d'âge.
- Si les poils restent, ils constituent une barrière isolante empêchant une bonne cautérisation.

Gérer la douleur

La douleur créée par la cautérisation se gère par trois voies :

- L'utilisation d'un anesthésique local est fortement recommandée (injection dans la salière). Il évite la douleur immédiate liée à la brûlure et diminue les mouvements de l'animal pendant la cautérisation
- En relais de l'anesthésie locale dont l'effet est court, des **anti-inflammatoires** non stéroïdiens sont préconisés pour un effet plus durable. Ils constituent l'**élément essentiel de la gestion de la douleur pour le veau** : ils permettent à l'animal de récupérer plus vite du traumatisme subit.
- L'utilisation d'un spray désinfectant ou antibiotique sur la plaie permet de stopper la brûlure.

L'anesthésie locale et l'anti-inflammatoire se réalisent 15 minutes avant la cautérisation. Le spray est appliqué juste après. La bonne utilisation de ces médicaments devra obligatoirement être cadrée par la prescription du vétérinaire traitant. L'application des temps d'attente et l'inscription sur le registre des traitements devront être observées.

3 Cautériser

Choisir un matériel adapté pour un écornage rapide et efficace : **il faut 10 secondes de contact à plus de 600°C. L'anneau de cautérisation doit être bien apparent.**

4 Désinfecter

La pulvérisation d'un spray désinfectant et antibiotique prescrit par le vétérinaire et appliqué juste après la cautérisation **permettra d'arrêter la brûlure et évitera les suintements et les infections.**
Du printemps à l'automne, penser à utiliser des répulsifs à mouches (à mettre sur le dos et pas sur la tête !).

Surveiller

L'écornage n'est pas un acte anodin ; il faut surveiller les veaux dans les heures suivantes (saignements, température, appétit….). En cas de doute, appeler le vétérinaire.

Gwénaël Tabart, formateur GDS Bretagne

Gwénaël Tabart, formateur « Manipulation/contention/écornage » pour GDS Bretagne est intervenu au cours de 20 formations éleveurs organisées cet hiver 2015-2016.

Il nous éclaire sur les apports de la formation pour les éleveurs participants. « *Sur le plan théorique, le participant doit bien comprendre comment pousse le bourgeon cornual et comment on peut dévasculariser le bourgeon pour stopper la croissance de la future corne. Ôter le cornillon est en effet inutile. En pratique il est important de manipuler le matériel et de comprendre les conditions d'une intervention efficace et réussie* ».

C'est l'occasion par exemple de démontrer la nécessité de tondre pour mieux détecter les bourgeons, limiter la perte de chaleur du matériel chauffant, limiter les odeurs et prévenir les infections ultérieures. « *Visualiser l'anneau blanc de cautérisation est un acquis indispensable !* »

La formation permet de décrire les conditions d'utilisation et d'efficacité des différents types de matériels. « *J'insiste particulièrement sur la tondeuse, vraie découverte pour beaucoup d'éleveurs, qui permet un réel gain d'efficacité de l'écornage à moindre coût* ».

Au cours de la formation, l'éleveur peut le découvrir et finalement choisir le matériel en fonction de sa propre organisation d'élevage.

En résumé

- Pour une intervention moins stressante pour le veau… et l'éleveur,
- facilitée par une bonne contention, et l'utilisation de matériel d'écornage plus simple,
- un coût moindre et moins d'impact sur la croissance des génisses.

Il n'y a qu'une seule chose à retenir

« écornez tôt ! avant 4 semaines c'est tout à fait possible et on le montre dans les formations »

Formation écornage : inscrivez vous !

La formation se déroule en élevage sur une demi journée (partie théorique et mise en pratique inclus). Gwenaël Tabart l'anime avec le vétérinaire de l'éleveur. Vous êtes intéressés ? Inscrivez vous pour les prochaines auprès de votre conseiller ou de votre élu local de zone.

Dr François-Xavier Thébaud

Clinique vétérinaire de la Rance à Broons

« Dans notre clientèle, nous prescrivons pour l'instant à quelques éleveurs soucieux de leur confort d'intervention et du bien-être des animaux, les médicaments permettant de gérer la douleur des veaux lors de l'écornage.

Cependant, ces produits ne sont pas anodins et nécessitent un certain savoir-faire afin qu'ils soient administrés dans de bonnes conditions. Ainsi nous nous assurons au préalable que les éleveurs sauront prendre en compte le poids réel du veau afin d'ajuster les doses, qu'ils sont équipés du matériel adéquat et qu'ils sauront faire les injections requises à la fois aux bons endroits et dans les meilleures conditions d'hygiène ».

Joël Jego

éleveur dans le Morbihan

Joël Jego, éleveur à Baden (56), possède 60 vaches Normande et Rouge. Il évoque son expérience autour de l'écornage.

« Depuis que la formation écornage s'est déroulée chez moi en février dernier, j'ai modifié mes pratiques. Avant on était 3 pour bloquer le veau de 2,5 à 3 mois au cornadis et j'utilisais un écorneur électrique. Aujourd'hui je me suis équipé d'une cage de contention et d'un nouveau matériel à cartouche de gaz. L'écornage se fait autour d'un mois, j'ai facilement divisé par 2 ou 3 le temps d'écornage par veau et je peux le faire tout seul sans aucune difficulté. La tondeuse fera prochainement partie de mon équipement, ce qui permettra encore de réduire l'âge d'intervention et de bien visualiser les cornillons. Je désinfecte toujours à la bombe comme avant. Je n'ai pas encore beaucoup de recul sur ces nouveautés, mais ce que je peux affirmer c'est que tout se passe plus vite avec moins d'intervenant et beaucoup moins de stress qu'avant… c'est vraiment très positif ! »

Loïc Maurin, Vétérinaire GDS Bretagne

Les travaux de l'Institut de l'élevage, de l'INRA et de la Chambre d'agriculture de Bretagne menées en partenariat avec les GDS et les GTV ont montré que l'écornage par l'éleveur est possible avant 4 semaines avec une bonne gestion de la douleur du veau tout en facilitant le travail de l'éleveur.

Cette pratique n'offre que des avantages : soucieuse du bien-être de l'éleveur et des veaux, elle diminue les risques d'infection. D'un point de vue global, à 4 semaines, le gros des pathologies néonatales en particulier des diarrhées est passé. Faire l'écornage à cet âge permet de diminuer le stress du sevrage qui favorise la coccidiose et des ralentissements de croissance largement répandus en post-sevrage.

L'action Santé des veaux de GDS Bretagne est fondée sur deux axes : la formation et le suivi individualisé des éleveurs subissant d'importantes pertes en nurserie. Les bonnes conditions d'écornage font dorénavant partie intégrante du dispositif. N'hésitez pas à vous inscrire aux formations auprès de votre conseiller GDS local.

Pour plus d'informations visitez le site de l'institut de l'élevage : flashez le

RENDEZ-VOUS

DANS LES TERRITOIRES

MORBIHAN

ÉVÈNEMENTS

- **Fête de l'agriculture**
  - **4 septembre** - la Chapelle Caro
- **Comices**
  - **18 juin** comice de l'Oust et du Lié
  - **26 juin** comice de Plouay - Inguiniel
  - **2 juillet** comice de Cléguérec
- **Ohh La Vache**
  - **15 et 16 octobre** - Pontivy

FINISTÈRE

ÉVÈNEMENTS

- **Comices**
  - **12 juin** comice de Morlaix
  - **12 juin** comice de Carhaix
  - **26 juin** comice de Elorn-Penfeld
  - **2 juillet** comice des éleveurs de Cornouaille
  - **3 juillet** comice de Pleyben
  - **27 août** comice Bigouden
  - **27 août** comice du bout du monde
- **Agrifête**
  20 et 21 août à Plomelin

FORMATIONS

- **Nouveaux installés**
  - **30 juin** à Pleyben
- **Aromathérapie**
  - **21 et 22 juin** - initiation - Pleyben
  - **23 juin** - perfectionnement - Pleyben

ILLE-ET-VILAINE

ÉVÈNEMENTS

- **Comices**
  - **2 juillet** comice du canton de St Aubin du cormier - la Chapelle St Aubert
  - **20 août** comice du canton de Maure de Bretagne - Bovel
  - **21 août** comice du canton deTinténiac
  - **27 août** comice du canton de Fougères Nord
  - **3 septembre** comice du canton de St Brice en Coglès - Montours
  - **3 septembre** comice du canton de Redon - Renac
  - **3 septembre** comice du canton de Montfort à Talensac
- **Fête de l'agriculture**
  20 et 21 août - Saint Brieuc des Iffs

FORMATIONS

- **16 juin** vêlage - Pays de Redon
- **21 juin** écornage - Territoire 35
- **28 juin** gestion des transitions alimentaires pour une bonne lactation - Pays de Fougères

CÔTE D'ARMOR

ÉVÈNEMENTS

- **Terre Attitude**
  - **27 et 28 août** - Illifaut
- **Comices**
  - **2 juillet** - canton d'Uzel - Grâce-Uzel
  - **30 juillet**
    canton de Plouaret - Ploumiliaul
  - **20 août**
    canton de Callac - St Nicodème
    canton de Plouguenast - Plessala
  - **27 août**
    canton de Dinan - Aucaleuc
    canton de Plancoët - Créhen
  - **27 et 28 août**
    canton de Merdrignac - Illifaut
  - **3 septembre**
    canton de Broons - Eréac
    canton de Collinée - Le Gouray
    canton de Tréguier - Minihy-Tréguier
    canton de La Chèze - La Prénessaye
    canton de Paimpol - Pludual
    canton d'Evran - Tréfumel

FORMATIONS

- **Ecornage**
  - **16 juin** - zone Trégor-Goëlo

EN RÉGION

- **AG GDS Bretagne**
  - **14 juin** - Palais des congrès de St Brieuc
- **SPACE**
  - **du 13 au 16 septembre**
    Parc des Expositions de Rennes Aéroport

LE CHIFFRE

8000

C'est le nombre de génisses à naître dans l'année et qui seront « ébourgeonnées » par les 220 éleveurs formés cet hiver à l'écornage avec GDS Bretagne.

la bulle

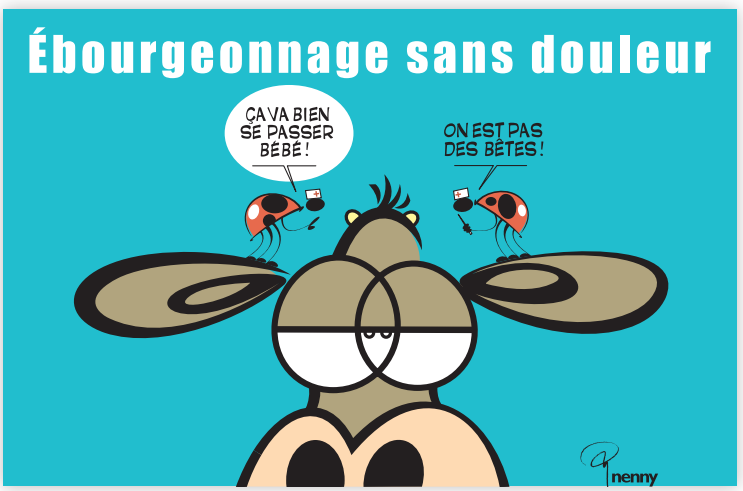

BON PLAN

Portez des gants à la traite !

Porter des gants durant la traite, accompagnés éventuellement de manchettes, aide à réduire la transmission de bactéries d'un quartier de la mamelle à l'autre, provoquant ainsi des mammites.

En effet, les gants de traite empêchent les bactéries et la saleté de se loger dans les rugosités et les plis de la peau des mains. Le gant protège aussi les mains des effets caustiques des désinfectants. Il permet un nettoyage fréquent des mains pendant toute la traite sans les irriter.

Quelques précautions à prendre :

- Choisir des gants de traite en latex, en nitrile ou en vinyle
- Exiger que toutes les personnes qui font la traite portent des gants
- Jeter les gants après chaque traite

Daniel Le Clainche
Référent Bâtiment/Contention/Bien-être

L'interview

Jean-François Daviau

Energies marines, à l'affût des courants !

Jean-François Daviau, dirigeant de l'entreprise Sabella, basée à Quimper, voit son idée d'hydrolienne enfin émerger. A contre-courant *.

**Jean-François Daviau a été nominé prix de l'Entrepreneur 2015*

D'où vient votre intérêt pour les énergies marines ?

J'ai passé près de 25 ans dans l'industrie pétrolière offshore. J'ai toujours été attiré par la mer… et la Bretagne ! Dans les années 2000, j'ai rencontré Hervé Majastre qui avait déposé un brevet d'hydrolienne pour transformer les courants marins en énergie électrique. Nous avons alors créé une start-up, Hydrohélix. Personne n'y croyait à l'époque. Nous avons du faire la preuve de son intérêt à travers des essais dans l'Odet. Avec l'arrivée des pôles de compétitivité en 2005, comme le pôle Mer en Bretagne, notre projet a été labellisé, avec le soutien des collectivités territoriales bretonnes. Nous avons ainsi pu en 2008 tester à Bénodet un prototype d'hydrolienne de 3 mètres de diamètre (Sabella D3) dans le cadre d'un consortium nommé Sabella, regroupant des PME bretonnes. Une première en France ! Fort de cette réussite, la société Sabella SAS est alors créée. Elle regroupe comme actionnaires des PME participant à la construction, des sociétés locales d'ingénierie et des fonds d'investissement. Il ne suffit pas d'avoir une bonne idée, un brevet; il faut encore trouver des partenaires qui croient en votre projet.

Quelle est la spécificité des hydroliennes ?

On fait souvent la comparaison avec les éoliennes en mer. Dans le cas des hydroliennes, nous devons tenir compte de la présence de courants forts à marée montante et descendante, dans des endroits très particuliers comme le Fromveur au large d'Ouessant, le Raz Blanchard dans le Cotentin ou la chaussée de Sein. L'énergie issue de ces courants peut être ramenée sur des zones non connectées comme les îles bretonnes. Une fois les hydroliennes immergées, il faut limiter les interventions de maintenance qui sont coûteuses et périlleuses.

Où en êtes-vous dans le projet d'Ouessant ?

Le projet d'Ouessant a bénéficié du programme public des « Investissements d'avenir ». Nous avons constitué une équipe d'ingénieurs pour caractériser le site du Fromveur, concevoir un nouveau prototype avec un rotor de 10 m de diamètre cette fois (Sabella D10). Cette hydrolienne développe une puissance de 500 kilowatt (et plus d'un mégawatt en période de crête). Il a fallu boucler des partenariats avec des industriels de l'énergie, comme GDF-Suez (devenu Engie depuis). La construction a démarré en 2014 et le prototype -une machine de 450 tonnes- a été immergé en juin 2015 et déposé sur les fonds marins, à 55 m de profondeur. La hauteur de la turbine (17 m) ne pose pas de problèmes pour les pêcheurs sur cette zone. Le raccordement au réseau par des câbles a pu se faire en septembre dernier. Pour l'instant, cela ne représente que 5 à 10% des besoins de l'île d'Ouessant qui doit importer du fuel pour produire de l'électicité à partir d'une centrale thermique à des coûts 5 fois supérieurs à ceux du continent. Notre idée est de constituer une ferme pilote de 3 hydroliennes de 15 m (D15), qui permettrait de satisfaire environ la moitié des besoins en énergie de l'île.

> **" A terme, cela représente un potentiel de près de 1300 emplois "**

Quelles perspectives pour les énergies marines ?

Avec les projets sur Ouessant, nous aurons là une vitrine d'un modèle énergétique basée à la fois sur une énergie renouvelable, son stockage dans des batteries de nouvelle génération et les systèmes de réseaux intelligents qui coupleront les rythmes de production et les modalités d'usage. Un tel modèle est susceptible d'intéresser les milliers d'îles des Philippines ou d'Indonésie. Nous avons déjà une pré commande de 5 turbines du dernier modèle D15. Les énergies marines devraient se développer à l'horizon 2025, à partir du port de Brest. A terme, cela représente un potentiel d'une trentaine d'hydroliennes par an à construire, soit près de 1300 emplois ! Avec mon équipe de 15 jeunes ingénieurs, on vit une belle aventure.

Interview réalisée par Rémi Mer

aviculture

Salmonelloses et influenza aviaire : la réglementation bouge !

A l'initiation des services du Ministère de l'Agriculture, des discussions sont en cours concernant l'adaptation de certains arrêtés ministériels concernant les programmes de surveillance des maladies suivantes : salmonelloses *(arrêté du 26 02 2008)* **et influenza aviaire** *(arrêté de Janvier 2008).*

Salmonelles

Les propositions de modifications concernent l'application des contrôles de surveillance dans l'étage des ateliers de reproducteurs et la conduite à tenir en cas de détection positive.

Un 6ème sérovar de salmonelle Salmonella Kentucky est ajouté au programme de surveillance obligatoire en France. Certaines souches de ce sérovar présentent des multi-résistances aux antibiotiques et constituent un risque pour le consommateur. La filière avicole a validé ce point, consciente qu'il faut absolument éviter la contamination des cheptels avicoles français très peu touchés aujourd'hui par ce sérovar.

Influenza aviaire

Les propositions du Ministère de l'Agriculture concernent **la réduction du nombre de niveaux de risques** de 5 (négligeable, faible, modéré, élevé, très élevé) à 3 (négligeable, modéré, élevé).

D'autre part, le Ministère de l'Agriculture propose une réduction et une modification des zones à risques particulières (zones humides, classement 2007) qui tiendra compte de la densité d'élevages avicoles et de la fréquentation par la faune sauvage à risques.

Félix Mahé
Référent aviculture

réglementation

Du changement dans l'utilisation de certains antibiotiques

ÉCOANTIBIO
RÉDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

En 2012, le ministère de l'agriculture lançait le plan ECO'ANTIBIO 2017.

Ce plan de 5 ans a pour objectif de réduire les risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire par une utilisation raisonnée des antibiotiques en productions animales réduite de 25%.

Cet objectif a été ciblé depuis sur une réduction de l'usage des antibiotiques dits « d'importance critique » (AIC), c'est-à-dire ceux dont on veut préserver l'efficacité en priorité pour la médecine humaine.

Dans ce contexte, GDS Bretagne a proposé aux éleveurs des actions adaptées : d'une part les formations sur « Mieux et moins de médicaments », ou sur les médecines alternatives ; d'autre part, une étude conjointe avec GTV Bretagne sur la comparaison de kits de diagnostic rapide pour les maladies néonatales.

Le décret ministériel du 18 mars 2016 vient préciser **les restrictions d'emploi de ces antibiotiques d'importance critique, applicables dès le 1er avril 2016 :**

1. Un examen préalable clinique ou nécropsique (lors de l'autopsie de l'animal) par votre vétérinaire ;
2. Une analyse pour identifier la souche bactérienne ;
3. Un antibiogramme permettant d'identifier la pertinence de l'AIC à utiliser et de démontrer qu'il n'existe pas d'autre alternative.

Certes quelques mesures dérogatoires sont prévues notamment en cas d'urgence, si l'état de l'animal ne permet pas la réalisation des examens complémentaires. Mais en pratique, c'est une part importante de l'arsenal thérapeutique dont les éleveurs et les vétérinaires vont se voir privés. Les traitements systématiques et généralisés seront les premiers remis en cause. Certaines filières animales se sont déjà largement impliquées dans cette voie.

Plus que jamais, la priorité devra à l'avenir être accordée à la prévention notamment par des mesures d'hygiène, la correction des erreurs zootechniques par des bonnes pratiques d'élevage, et la vaccination lorsqu'elle permet de limiter les risques.

C'est un défi à relever pour les éleveurs et les vétérinaires qui sont coresponsables de l'utilisation raisonnée des antibiotiques. Mais ce sont aussi les premiers intéressés à préserver l'efficacité des antibiotiques.

Eric Borius
Directeur de Production

rappel

Avortements : déclaration obligatoire

La déclaration obligatoire des avortements sert à détecter rapidement les foyers potentiels de brucellose.

Selon la règlementation pour les bovins « est considéré comme un avortement l'expulsion du fœtus ou du veau, soit né mort, soit succombant dans les 48 heures après la naissance ». Pour les petits ruminants « est considéré comme un avortement infectieux l'expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou succombant dans les 12 heures suivant la naissance, à l'exclusion des avortements d'origine manifestement accidentelle ».

La déclaration est obligatoire dès le premier avortement chez les bovins et suite à une série chez les petits ruminants (3 ou plus sur une période de 7 jours ou moins).

Contactez votre vétérinaire sanitaire.
Il renseignera la déclaration. La visite et les analyses sont prises en charge par l'Etat.

Grégoire Kuntz. Référent avortements

nouveauté

IBR : renforcement national de la lutte

La Bretagne est la 1ère région reconnue « *Zone épidémiologiquement favorable* » en raison de son faible taux de cheptels infectés (26 sur la période juin 2013-mai 2014) et son petit nombre de cheptels nouvellement contaminés (2 sur juin 2013-mai 2014). D'autres départements sont désormais reconnus : Doubs et Moselle.

Le dispositif national de lutte ne permet plus d'améliorer significativement la situation française. En conséquence, un arrêté ministériel (*) remplacerait celui de 2006. C'est une bonne nouvelle, car le principal risque IBR pour la Bretagne vient des mouvements provenant d'autres régions.

Principales mesures pour les mouvements d'animaux :

- Les animaux infectés ne pourraient être vendus en élevage (hors ateliers d'engraissement). Leurs ASDA indiqueraient cette infection.
- Les animaux achetés arrivant dans nos élevages devront avoir été analysés 15 jours avant la vente s'ils viennent d'un cheptel non indemne.
- Si le transport est non maîtrisé, il faudrait attendre 15 jours après livraison pour faire l'analyse (les anticorps sont alors dépistables). Le bénéfice de la dérogation à l'analyse d'achat lors de flux d'animaux indemnes avec transport maitrisé reste acquis (85 % de nos transactions bretonnes)

Autres mesures : Elles ne concerneraient qu'un petit nombre de cheptels bretons : contrôle sérologique annuel plus exhaustif (dès 12 mois d'âge), vaccination plus précoce des bovins infectés non éliminés.

(*) calendrier d'application non connu au 15 03 2016

Laurent Cloastre
Correspondant d'antenne - Veille sanitaire

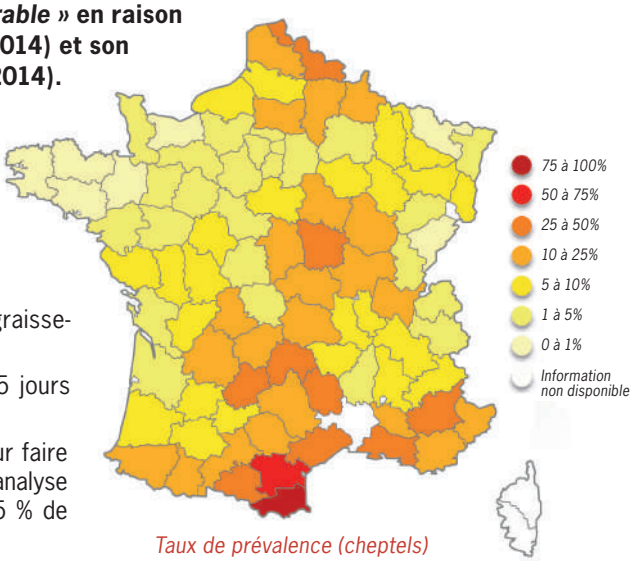

Taux de prévalence (cheptels) par département au 31 mai 2014 (Données GDS France)

veille

Schmallenberg : surveillance 2016

La maladie de Schmallenberg (SBV) n'est pas réglementée ; elle est désormais considérée comme une maladie d'élevage.

La transmission du virus se fait par piqûre d'insecte (culicoïde). L'infection peut induire une forme aiguë chez les bovins et des troubles de la fertilité sur les lots d'ovins mis en lutte.

Selon le stade de gestation (bovins : 2 à 5 mois ; ovins : 25 à 60 jours), l'infection des femelles peut causer des malformations du fœtus.

Cette forme congénitale doit être suspectée lors de la naissance de veaux, d'agneaux ou de chevreaux morts ou vivants présentant au moins une des malformations caractéristiques : déformations des articulations, de la colonne vertébrale ou du cou, mâchoire inférieure plus courte, grosse tête.

En cas d'avortement, la visite et l'analyse brucellose sont prises en charge. Les analyses SBV sont facultatives ; elles sont prises en charge si votre vétérinaire est sentinelle SBV ou dans le cadre du protocole avortements.

Forme	Congénitale	Aiguë
animal	- Avorton, mort-né ou nouveau-né avant prise de colostrum	Vache
analyse	- Sérologie sur sang - PCR sur encéphale	- PCR sur sang - Cinétique sérologique sur sang

Grégoire Kuntz
Référent maladies émergentes

caprins

Le parage des pieds des chèvres

Sous l'effet de certains facteurs (alimentation, aire de vie, parcours,...), la corne ne s'use pas de façon régulière et le pied se déforme, engendrant des boiteries.

Un animal qui boîte ne se déplace pas normalement ; il reste davantage couché et perd de l'appétit. Il est alors nécessaire de parer cet animal.

Le parage des onglons consiste à rectifier l'excès de cornes sur les pieds des chèvres pour équilibrer le poids du corps de l'animal sur tous les onglons. Pour pouvoir être paré, l'animal doit être immobilisé dans une cage de contention.

Le parage des onglons est un soin qui doit être appliqué à la chèvre deux à trois fois chaque année.

Daniel Le Clainche
Référent caprins

Bovins

Nutrition : vigilance au pâturage

Ça y est, les vaches pâturent, et c'est heureux. Soyez toutefois vigilants, car le pâturage peut poser des problèmes s'il n'est pas maîtrisé.

Un pâturage excessif des vaches taries peut d'abord conduire à plus de risques d'hypocalcémie et d'acétonémie. Pour éviter cela, les vaches taries doivent arrêter de pâturer durant les 3 semaines précédant le vêlage. On apporte alors les mêmes fourrages qu'aux vaches en lactation, de la paille ou un foin épié à volonté. Cela permet d'assurer une adaptation de la flore microbienne et de les préparer aux fortes ingestions nécessaires au bon démarrage en lactation.

Dans les cas où l'herbe prend une part importante de cette ration de préparation, il faut ajouter, en plus du minéral spécifique, un sel anionique de magnésium (type chlorure de magnésium) pour limiter les risques d'hypocalcémie.

Pour les vaches en lactation au pâturage qui continuent d'avoir une base d'ensilage de maïs, il faut leur laisser si possible un accès permanent à la ration à l'auge, ou au moins leur laisser deux heures le matin et le soir pour faire un repas sans se précipiter. Sinon, le risque de sub-acidose n'est pas loin !

Thomas Aubineau
Expert nutrition et maladies métaboliques

Apiculture

Varroa destructor : une menace forte

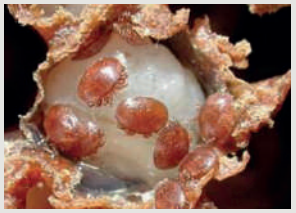

Et si vous vérifiez dans vos ruches les mortalités naturelles de varroa ?

Un comptage varroa permet d'estimer le niveau d'infestation de vos ruches afin d'adopter au bon moment la conduite à tenir et de contrôler l'efficacité d'un traitement. C'est facile à faire avec un plateau grillagé.

EN SAVOIR PLUS ?
Les comptages de mars (lieux et valeurs) du réseau sentinelle et les conseils adéquats sont consultables sur vos sites :
gdsa29.free.fr - gdsa35.free.fr - gdsa56.free.fr
www.gdsa22.fr

Aviculture

Maîtrise des ténébrions dans les bâtiments sur litière

Avec l'arrivée des périodes chaudes (printemps, été), le problème de la maîtrise des ténébrions dans les poulaillers va se poser.

Nous vous rappelons la nécessité de procéder à un traitement adulticide à l'enlèvement des volailles, suivi d'un autre traitement à la mise en chauffe du bâtiment, y compris sur la litière, avec un produit larvicide.

Pour obtenir des informations plus précises, la section avicole de GDS Bretagne reste à votre écoute pour répondre à vos demandes sur ce sujet.

Félix Mahé
Référent aviculture

Conseils ovins

Parasitisme

Surveiller l'excrétion parasitaire par prélèvement coprologique des différentes catégories d'animaux (agneaux, agnelles, brebis) tous les 30 à 45 jours après la mise à l'herbe.

Prélever
15g de crottes fraîches par animal sur 10 à 15 animaux d'un lot.

Réaliser
un mélange homogène dans un pot.

Faire parvenir l'échantillon
au laboratoire accompagné d'une fiche commémorative sous 24 heures. L'interprétation des résultats d'analyses doit être faite en relation avec l'état sanitaire du lot (croissance, note d'état corporel, coloration des muqueuses oculaires, souillure de l'arrière-train).

La réalisation de coprologies permet d'évaluer l'importance du parasitisme dans un lot d'animaux et de rationaliser les traitements anthelminthiques.

Alban Barbé
Référent ovins

Félix Mahé

L'expert avicole !

Sa vie professionnelle, il la passe auprès des éleveurs de volailles de Bretagne, mais pas seulement. Son expertise est reconnue bien au-delà de l'hexagone

Quand il entre au GDS des Côtes d'Armor en 1985, Félix Mahé intègre d'abord le service Qualité du Lait.

Neuf mois plus tard, il devient l'ingénieur qui prend en charge le secteur de l'aviculture, une section nouvellement créée au sein du GDS. Ce poste, il ne l'a pas quitté, même si ses fonctions se sont bien élargies depuis. Autant dire que l'aviculture, il la connaît sur le bout des doigts. « *A mon entrée en fonction, j'ai participé à un plan de prophylaxie sanitaire dans tous les ateliers de dindes, suite à une épidémie de rhinotrachéite infectieuse en 1983. Il fallait vérifier les conditions de nettoyage et de désinfection des bâtiments et surveiller la qualité de l'eau* », reconnaît Félix. Ces règles d'hygiène et de prévention des maladies, il les mettra à profit de la section avicole créée en 1986. Curiosité de l'époque, le GDS avicole 22 sera créé en 1997 et restera indépendant jusqu'à la fusion lors de la création de GDS Bretagne.

De cette filière, Félix aura connu le développement mais aussi toutes les crises...

Félix aura connu les phases de développement de la filière avicole, mais aussi toutes les crises, qu'elles soient économiques ou sanitaires. Dès 1996, il participe activement au démarrage des chartes de qualité à travers des audits d'élevage associant la santé des animaux et la qualité sanitaire des produits. Son métier ? Accompagner les éleveurs au quotidien pour prévenir les problèmes sanitaires. « *Nous intervenons dans les équipements des élevages, la qualité de l'eau et le fonctionnement des bâtiments, au niveau de la ventilation ou de l'ambiance* », précise Félix. Ces mesures sont mises en place dans les contrats de rénovation des bâtiments dans les années 90. « *On a fait 45 réunions et rassemblé près de 1500 éleveurs pour cette opération* », se rappelle l'intéressé. « *Les éleveurs apprécient notre indépendance et nos adhérents voient très vite les résultats dans les performances de leurs lots de volailles* », rajoute Félix. Il faut préciser que les résultats sont très dépendants des conditions d'élevage, surtout sanitaires et c'est là que les actions du GDS trouvent leur pleine efficacité. D'ailleurs, Félix intervient régulièrement à la demande des éleveurs, des vétérinaires ou des techniciens des groupements. Son défi ? Rétablir l'équilibre sanitaire et faire la chasse aux sources de contamination potentielles et aux stress qui aggravent la situation.

Son expertise est reconnue par les professionnels de la filière.

Il intervient ainsi comme formateur au sein de l'Avipôle de Ploufragan, un centre de formation qui a joué son rôle dans la technicité des élevages bretons. Il participe également à des études conduites par les laboratoires, l'ITAVI, les Chambres d'agriculture et l'ANSES. « *Pour moi la biosécurité, c'est l'ensemble des mesures permettant de prévenir l'introduction d'agents pathogènes en élevages* », rappelle Félix. Il est souvent amené à partager son savoir-faire dans de nombreux pays du monde, dans les pays de l'Est, l'Espagne ou le Mexique. « *Dans les pays chauds, les volailles sont élevées uniquement sous abri. Rien de comparable entre la Turquie et la Pologne... ou l'Amérique du sud* », confie-t-il. Sa curiosité naturelle n'a pas de limites ; il veut se tenir au courant des questions sanitaires dans les moindres détails pour chaque espèce. Les éleveurs bénéficient ainsi de sa large expérience et de ses conseils. La crise actuelle d'influenza aviaire dans le Sud-Ouest le conforte dans ses convictions : il faut prévenir, encore prévenir !

> **« les éleveurs apprécient notre indépendance »**

Propos recueillis par Rémi Mer

Repères

- **1960** Né à Carhaix dans une famille d'éleveurs
  Etudes secondaires au Likès à Quimper
- **1982** Diplôme d'ingénieur agricole à l'ISA de Beauvais
- **1985** Entre au GDS des Côtes d'Armor
- **1986** Création des sections avicoles dans les Côtes d'Armor, puis dans le Morbihan
- **1997** Création du GDS avicole
- **2015** Section avicole de GDS Bretagne

Juste une image

... vu quelque part dans l'Aisne

GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble

www.gds-bretagne.fr
www.facebook.com/gds.bretagne/
www.blog-gds-bretagne.fr

GDS Bretagne

Siège social	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan		
Antenne de Ploufragan	13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan	tél. 02 96 01 37 00	gds22@gds-bretagne.fr
Quimper	3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex	tél. 02 98 95 42 22	gds29@gds-bretagne.fr
Rennes	Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex	tél. 02 23 48 26 00	gds35@gds-bretagne.fr
Vannes	8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex	tél. 02 97 63 09 09	gds56@gds-bretagne.fr